

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 COMMUNE DE FORMIGUERES

Date convocation
 19/09/2019

Nombres de membres en exercice : 11
 Nombres de membres Présents : 9
 Nombres de membres Absents : 2
 Nombre de procurations : 0
 Nombre de votants : 9

Date Affichage
 19/09/2019

Séance du 24 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-quatre septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire,

Présents : BRILLIARD M., DOUMERGUE F., CHEVRIER C., MIRAN P., GOMES D. POROLI F., PERARNAUD C., CICCARIELLO C.

Absents excusés : VERGES B

Absents : LOPEZ MT

Objet de la Délibération :

ASSIGNATION EN JUSTICE DE L'ASSUREUR SMA DANS L'AFFAIRE CODIAZ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les désordres dans le bâtiment de la Calmazeille lié aux malfaçons des travaux de réfection du toit. L'assureur SMA de l'entrepreneur CODIAZ a nommé un expert qui s'est rendu sur les lieux en juin 2019. Malgré de multiples relances, l'expert n'a pas à ce jour rendu ses conclusions. Il est urgent de faire des travaux avant la prochaine saison hivernale.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'assigner en justice l'assureur SMA avec l'aide de Maître Olivier COHEN qui a été nommé par la commune pour suivre cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

D'ASSIGNER en justice l'assureur SMA dans l'affaire CODIAZ relative au toit de la Calmazeille,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

D'AUTORISER Maître Olivier COHEN à représenter la commune dans cette affaire

Fait et délibéré à Formiguères les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le 27 septembre 2019

P. LOOS
 Le Maire

